



Bundesverwaltungsgericht

Protocole sanitaire

pour les visiteurs de la Cour administrative fédérale

En outre de la possibilité d'assister aux audiences publiques qui a été donnée depuis le début de la pandémie de Covid-19, la Cour administrative fédérale est à nouveau ouverte aux visiteurs qui s'intéressent au bâtiment d'un point de vue historique et architectural après le 19 mars 2022.

Il est d'ores et déjà possible de participer à nouveau à des visites guidées.

Dans l'intérêt de la protection mutuelle des visiteurs mais aussi des employés de la Cour administrative fédérale, les règles sanitaires suivantes sont établies et doivent être respectées.

Vous pouvez adresser toute question sur place aux membres du personnel à l'accueil. Pour des questions d'ordre général, veuillez contacter

la directrice de l'administration,
RD'n Kerstin Prekel
+49 (0) 341 2007 0
Post@bverwg.bund.de

1 Règles générales :

Garder une distance de 1,5 mètres entre personnes qui ne sont pas membres du même foyer. Le port d'un masque FFP 2 ou comparable est obligatoire.

À l'entrée au bâtiment, vous devez présenter la preuve d'une vaccination complète, une attestation du rétablissement de la COVID-19 ou un test négatif (règle des « 3G »). Un autotest n'est pas suffisant, il doit s'agir d'un test actuel - datant de moins de 24 heures ou de moins de 48 heures pour un test RT-PCR - et effectué par un prestataire de services conformément à l'article 6, paragraphe 1, du décret relatif aux tests de dépistage du COVID-19. Le contrôle est effectué par les agents de sécurité à la porte d'entrée et dans la salle d'audience. Une pièce d'identité officielle doit être disponible pour pouvoir comparer les données.

Saluer sans serrer la main et renoncer aux embrassades.

Des produits désinfectants pour les mains sont disponibles à l'entrée de la Cour, ainsi que dans les toilettes au premier et au deuxième étage.

Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir.

La visite de la Cour administrative fédérale se fait à vos propres risques et périls.

La visite des locaux de la Cour et la participation à des événements peuvent être interrompues à tout moment en cas de non-respect des règles sanitaires.

Vous pouvez inscrire votre groupe via le site internet de la Cour administrative fédérale sous <https://www.bverwg.de/gebaeude/besichtigung-des-gebaeudes>. Les visites guidées sont susceptibles de donner lieu à des frais.

Toute personne se sentant malade, fiévreuse ou enrhumée est priée de renoncer à visiter la Cour et à prendre part aux visites guidées. L'accès au bâtiment est interdit à toute personne ayant été en contact dans les 14 jours précédents avec une personne testée positive.

Les locaux abritant le musée consacré au Tribunal du Reich sont régulièrement aérés.

Les matériaux, surfaces et touches fréquemment manipulés sont nettoyés avec des produits désinfectants, en fonction du nombre de visiteurs.

2 Règles supplémentaires applicables aux audiences publiques :

Toute personne qui assiste aux audiences publiques est tenue de porter un masque FFP2 ou comparable jusqu'à ce qu'elle ait rejoint sa place assise dans la salle d'audience. Cette obligation ne dispense pas du respect – dans la mesure du possible – d'une distance d'au moins 1,5 mètres. Le/la Président/e de chambre compétent/e décide alors si le couvre-visage peut être retiré pendant l'audience.

3 Règles supplémentaires applicables aux visites guidées :

La taille de chaque groupe sous la direction d'un guide est limitée à 25 personnes, en plus du guide.

Pendant la durée de la visite guidée, le port d'un masque FFP2 ou comparable est obligatoire. Le guide peut ôter son masque lorsque le respect d'une distance d'au moins 1,50 mètres avec les autres personnes est assuré.

Les règles énoncées ci-dessus en ce qui concerne la taille des groupes et le port obligatoire d'un masque s'appliquent également aux visites guidées internes à la Cour; il en va de même pour la présentation d'une preuve sanitaire.

Leipzig, le 4 mars 2022

Le Président

De la Cour administrative fédérale

p.o.

Kerstin Prekel

(La directrice de l'administration)